

**DÉCLARATION CONJOINTE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EUROPÉEN,
DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE ET DU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD
SUR LA COOPÉRATION ENTRE L'UE ET L'OTAN**

- 1) Il y a deux ans, à Varsovie, nous sommes convenus ensemble de renforcer la coopération entre l'UE et l'OTAN afin de promouvoir la paix et la stabilité dans la région euro-atlantique. Les efforts déployés de part et d'autre se renforcent mutuellement, ont amélioré la sécurité de nos citoyens et ont renforcé le lien transatlantique. Notre coopération de longue date s'est considérablement développée et est aujourd'hui sans précédent par sa qualité, son étendue et son intensité. Nous partageons les mêmes valeurs et sommes résolus à nous atteler, main dans la main, aux défis auxquels nous sommes confrontés. Alors que les interconnexions sont nombreuses dans le domaine de la sécurité, nous nous réunissons aujourd'hui à Bruxelles pour réaffirmer l'importance et la nécessité de la coopération, et bien montrer que nos initiatives de sécurité et de défense tirent avantage les unes des autres.
- 2) En consultation avec les États membres de l'UE et ceux de l'OTAN, œuvrant avec chacun et pour le bien de tous, notre partenariat continuera de prendre place dans un esprit de pleine ouverture mutuelle et dans le respect de l'autonomie décisionnelle et des procédures de nos organisations respectives, et sans affecter le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de l'un quelconque de nos membres.
- 3) Dans ce contexte, nous considérons que la transparence est d'une importance cruciale. Nous encourageons la participation la plus large possible des pays de l'Alliance qui ne sont pas membres de l'UE aux initiatives de celle-ci. Nous encourageons la participation la plus large possible des États membres de l'UE qui ne font pas partie de l'Alliance aux initiatives de celle-ci.
- 4) Nos deux organisations ont mis au point une vaste gamme d'outils pour apporter une plus grande sécurité aux citoyens d'Europe et d'ailleurs, en s'appuyant sur la coopération substantielle établie il y a plus de quinze ans entre l'OTAN et l'UE, qui sont des partenaires uniques et essentiels l'une pour l'autre.
- 5) Nous nous employons à réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés il y a deux ans, y compris sur les points suivants :
 - notre coopération maritime en Méditerranée contribue à la lutte contre la traite et le trafic de migrants, et permet ainsi d'alléger les souffrances humaines ;
 - nous renforçons notre aptitude à répondre aux menaces hybrides : nous améliorons notre état de préparation pour faire face aux crises, nous procédons en temps utile à des échanges d'informations, notamment sur les cyberattaques, nous veillons à contrecarrer la désinformation, nous développons la résilience de nos membres et partenaires, et nous mettons à l'épreuve nos procédures respectives au travers d'exercices parallèles et coordonnés ;

- nous appuyons la capacité de défense et de sécurité de nos voisins à l'est et au sud.
- 6) Vu les nombreux défis de sécurité, en constante évolution, auxquels les États membres de l'UE et ceux de l'OTAN sont confrontés à l'est et au sud, il est essentiel que nous poursuivions notre coopération, notamment s'agissant de la lutte contre les menaces hybrides et les cybermenaces, des opérations et de l'aide que nous apportons à nos partenaires communs. Nous sommes déterminés à renforcer encore davantage notre coopération dans le cadre des propositions communes existantes. Il importe désormais de se concentrer sur la mise en œuvre. Dans ce contexte, nous nous attacherons à accomplir des progrès rapides et tangibles, notamment en ce qui concerne :
 - la mobilité militaire ;
 - la lutte contre le terrorisme ;
 - l'amélioration de la résilience face aux risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ;
 - la promotion du programme pour les femmes, la paix et la sécurité.
 - 7) Nous saluons les efforts que déploie l'UE pour renforcer la sécurité et la défense européennes et, ainsi, mieux protéger l'Union et ses citoyens, et pour contribuer à la paix et à la stabilité dans son voisinage et au-delà. La coopération structurée permanente et le Fonds européen de la défense concourent à la réalisation de ces objectifs.
 - 8) Nous saluons les efforts que déploie l'OTAN dans les domaines de la défense collective, de la gestion de crise et de la sécurité coopérative en vue d'assurer la défense et la sécurité de la région euro-atlantique, notamment au travers de la dissuasion et de la défense, de la projection de la stabilité et de la lutte contre le terrorisme. L'OTAN continuera de jouer, pour tous les pays de l'Alliance, le rôle unique et essentiel de pierre angulaire de la défense collective.
 - 9) Les efforts de l'UE rendront également l'OTAN plus forte et amélioreront ainsi notre sécurité commune. Pour les pays de l'Alliance, ces efforts favorisent un partage équitable des charges, des avantages et des responsabilités, en totale conformité avec l'engagement en matière d'investissements de défense que ces pays ont pris. Dans ce contexte, nous saluons la décision politique prise par les États membres de l'UE d'accorder une plus grande priorité à la sécurité et à la défense dans les discussions qui seront consacrées au prochain budget à long terme de l'UE.
 - 10) Il convient de continuer d'assurer la cohérence, la complémentarité et l'interopérabilité des capacités développées dans le cadre des initiatives de défense de l'UE et de l'OTAN. Ces capacités doivent être à la disposition des deux organisations, sur la base des décisions souveraines des pays auxquels elles appartiennent.
 - 11) Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli ensemble jusqu'à présent, mais il reste encore du chemin à parcourir. Nous continuerons de faire le point chaque année sur les progrès réalisés.